

Redevance incitative : quel est le bilan de l'Agglo ?

Thierry Andrieux, président de Lamballe Terre et Mer (LTM) et Jean-Luc Couellan, 5^e vice-président en charge des déchets, ont fait le bilan de la mise en place de la redevance incitative dans le territoire.

Pourquoi ? Comment ?

La Redevance incitative (RI) s'applique dans les 38 communes de Lamballe Terre et Mer (LTM) depuis le 1^{er} janvier. En conséquence, le mode de collecte des déchets n'est plus le même.

Dans des communes classées « station de tourisme », comme Pléneuf-Val-André et Erquy, la colère est montée cet été. Les élus Thierry Andrieux, président de LTM et Jean-Luc Couellan, 5^e vice-président en charge des déchets, ont fait le bilan concernant cette redevance, dans l'ensemble du territoire. Explications.

Quel est le contexte ?

Depuis la mise en place de la RI, la collecte des ordures ménagères (bacs marron) est réalisée tous les quinze jours, et non plus de façon hebdomadaire. Des associations d'Erquy et de Pléneuf-Val-André ont fait savoir que cela avait des incidences : notamment des dépôts sauvages ou encore « des risques pour la salubrité publique » en particulier pendant l'été lorsque la population « explose » (Voir Ouest-France du lundi 1^{er} août).

Mais les élus de LTM précisent que la loi NOTRe impose l'harmonisation des collectes [...] dans une même collectivité au 31 décembre 2021, et cite

également la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte. Baisse de la production des déchets, augmentation du tri, consommation responsable... « La diminution des ordures ménagères permet également d'éviter d'enfouir et d'incinérer les déchets », glisse Thierry Andrieux. « Cela a un intérêt à la fois écologique et financier », complète Jean-Luc Couellan.

Quel est le bilan de ce premier semestre ?

Entre janvier et juillet, « une baisse des déchets et une augmentation du tri ont été constatées ». En comparant l'année 2021 et 2022, les ordures ménagères ont baissé de 9 % et le tri sélectif a augmenté de 2 % dans l'ensemble du territoire. Plus précisément, dans l'ancien secteur de la Côte du Penthièvre, le constat est le même : - 17 % pour les ordures ménagères et + 8 % pour le tri sélectif.

« C'est encourageant. Malgré certaines réticences, globalement la population a adhéré à ce nouveau système de collecte », indique Jean-Luc Couellan.

Comment faire face à l'augmentation de population sur la côte ?

Du 4 juillet au 31 août, une « brigade de propreté » a été mise en place,



Les associations de Pléneuf et d'Erquy souhaitent que les ordures ménagères soient collectées de façon hebdomadaire.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

explique le président de LTM. Une équipe est passée tous les jours pour nettoyer les abords des colonnes

enterrées, « mais il n'y a rien eu d'extraordinaire », constatent les élus.

Pourquoi ne pas remettre en place les tournées hebdomadaires ? « C'est un coût et cela ne corres-

pond pas à notre objectif de réduction des déchets », lance le vice-président en charge des déchets.

Ce dernier rappelle la possibilité pour les habitants d'obtenir un badge d'un tarif de 20 €, qui permet dix dépôts supplémentaires dans les colonnes enterrées pour les usagers. « Une solution qui coûte moins cher à l'usager. »

Mais est-ce légal dans les villes touristiques ?

« Le préfet a répondu qu'on respectait la réglementation, à partir du moment où on met en place des colonnes enterrées », explique Thierry Andrieux. D'après le maire de Pléneuf, il est écrit dans la lettre qu'« il est difficile pour les services préfectoraux de se prononcer sur les niveaux suffisants ou non des points d'apports volontaires ». Il reste à évaluer s'il y a assez de colonnes enterrées à Pléneuf-Val-André et Erquy.

Le secteur 1 de Lamballe-Armor va-t-il continuer de bénéficier d'une collecte hebdomadaire ?

« À partir de janvier 2023, la collecte se fera également toutes les deux semaines dans ce secteur », explique Yann Corriveau, directeur du service déchets de LTM.

Anne-Lyse RENAULT.